

 Présentation**Informations générales**

DESIGNATION :	A&N HOLDING
FORME JURIDIQUE :	Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
SIEGE SOCIAL :	ROUTE DE VALLERES 37190 AZAY LE RIDEAU
SIRET :	94525612100019
ACTIVITE :	
- Code NAF :	7022Z
- Description :	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion
EFFECTIF MOYEN :	0,5
REGIME FISCAL :	BIC Professionnel / Impôt sur les Sociétés

Exercice

Exercice du 02 juin 2025 au 31 décembre 2025

Durée de l'exercice : 7 mois

Carrasio
NC

 Bilan Actif

	Brut	Amortis. Dépréciation	Net au 31/12/2025
ACTIF			
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles :			
- Fonds commercial			
- Autres			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières (1)	500 000,00		500 000,00
Total de l'actif immobilisé	500 000,00		500 000,00
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours (autres que marchandises)			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Clients et comptes rattachés (2)	33 000,00		33 000,00
Autres créances (2) (3)	869,60		869,60
Capital souscrit et appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	42 065,92		42 065,92
Total de l'actif circulant	75 935,52		75 935,52
Comptes de régularisation (2) :			
- Charges constatées d'avance			
- Autres			
TOTAL GENERAL	575 935,52		575 935,52
(1) Dont à moins d'un an (brut)			
(2) Dont à plus d'un an (brut)			

 Bilan Passif

	Net au 31/12/2025
PASSIF	
CAPITAUX PROPRES	
Capital	500 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserves :	
- Réserve légale	
- Réserves réglementées	
- Autres réserves (1)	
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	33 083,67
Subventions d'investissement et provisions réglementées	
Total des capitaux propres	533 083,67
AUTRES FONDS PROPRES	
Autres fonds propres	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques et charges	
DETTES	
Emprunts et dettes assimilées	8 465,82
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 806,60
Autres dettes	28 579,43
Total des dettes (2)	42 851,85
Comptes de régularisation (2) :	
- Produits constatés d'avance	
- Autres	
TOTAL GENERAL	575 935,52
(1) Dont réserves statutaires ou contractuelles	
(2) Dont dettes et comptes de régularisation à plus d'un an (a)	
(2) Dont dettes et comptes de régularisation à moins d'un an (a)	42 851,85
(a) à l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

 Compte de résultat

31/12/2025

Produits d'exploitation	
Ventes de marchandises	
Production vendue (biens)	
Production vendue (services)	90 000,00
Chiffre d'affaires net	90 000,00
<i>Dont à l'exportation</i>	
Production stockée	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	
Autres produits (2)	3,83
Total Produits d'exploitation	90 003,83
Charges d'exploitation	
Achats de marchandises	
Variations de stock	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	
Variations de stock	
Autres achats et charges externes (1)	6 567,60
Impôts, taxes et versements assimilés	254,64
Salaires et traitements	37 169,06
Charges sociales	5 203,78
Dotations aux amortissements	
Dotations aux dépréciations et provisions :	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	
Autres charges	2,08
Total Charges d'exploitation	49 197,16
RESULTAT D'EXPLOITATION	40 806,67
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	
Produits financiers (2)	
Charges financières	
Produits exceptionnels (2)	
Charges exceptionnelles	
Impôts sur les bénéfices	7 723,00
BENEFICE OU PERTE (3)	33 083,67
(1) Y compris :	
- redevances de crédit-bail mobilier	
- redevances de crédit-bail immobilier	
(2) Reprises sur provisions et amortissements	
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel de	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL A&N HOLDING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 575 936 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 33 084 euros.

L'exercice a une durée de 7 mois, recouvrant la période du 02/06/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/03/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode comptable : Impact du changement de réglementation comptable sur la présentation des comptes

La première application de l'ANC 2022-06 caractérise un changement de méthode lié à la réglementation comptable. Voici les postes de l'exercice précédent impactés par la réforme :

Règles et méthodes comptables

Impact sur les postes	Montant à l'ouverture de l'exercice
A l'actif du bilan Les charges constatées d'avance auparavant sous les disponibilités sont maintenant dans les autres créances. Au passif du bilan Les comptes courants d'associés auparavant compris dans les Emprunts et dettes financières diverses sont désormais en autres dettes. Au compte de résultat * Les produits et cessions d'immobilisations auparavant inscrits en Exceptionnels sont désormais inscrits en Produits d'exploitation ou produits financiers selon la nature. * Les valeurs nettes comptables des immobilisations auparavant en Charges exceptionnelles sont désormais inscrites en Charges d'exploitation ou financières selon la nature. * Les produits exceptionnels sur opérations de gestion auparavant en exceptionnel sont désormais en exploitation. * Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion auparavant en exceptionnel sont désormais en exploitation. * Les quotes-parts de subvention d'investissement auparavant en Exceptionnel sont désormais en exploitation. * Les transferts de charges d'exploitation auparavant inscrits en Reprise sur amortissements et provision, transfert de charges sont désormais ventilés selon leur nature.	

 Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations financières		500 000		500 000
Total		500 000		500 000
Amortissements & provisions :				
ACTIF NET				500 000

 Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			500 000	500 000
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			500 000	500 000
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 33 870 euros et se ventile globalement de la façon suivante :

	Montant brut	Echéances à 1 an au plus	Echéances à plus de 1an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	33 000	33 000	
Autres	870	870	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	33 870	33 870	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 500 000,00 euros décomposé en 300 titres d'une valeur nominale de 1 666,67 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	300	1 666.67
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	300	1 666.67

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 42 852 euros et se ventile globalement de la façon suivante :

	Montant brut	Echéances à 1 an au plus	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	5 807	5 807		
Dettes fiscales et sociales	28 579	28 579		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	8 466	8 466		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	42 852	42 852		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	2 400
Etat: charges à payer	102
Total	2 502

A&N HOLDING
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 500 000 euros
Siège social : route de Vallères
Lieudit Lionnière
37190 AZAY LE RIDEAU
945 256 121 RCS TOURS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 24 MARS 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 33 083,67 euros de la manière suivante :

- un résultat de : 33 083,67 euros
- une somme de : 1 660,00 euros
à la réserve légale
- une somme de : 30 000,00 euros
à titre de dividende global à l'Associé unique, soit 100,00 euros par part
- soit, un solde de : 1 423,67 euros
affecté au compte « autres réserves »

Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 24 mars 2026.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Associé unique déclare être informé que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1^{er} janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit

être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L.136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'Associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
La Gérance

